



Question de procédure pénale sur la convocation à l'audience

Par **tatacoranno**, le **10/06/2016** à **12:20**

Je dois être convoquée devant le Tribunal correctionnel, cette convocation doit m'être signifiée par huissier or je n'ai toujours pas reçu cette convocation.

Mon avocat a été informé que l'audience aura lieu le 14/06/2016 à 13h30.

Y a t'il un problème de procédure ? ou bien le fait que mon avocat ait reçu la convocation suffit-il à valider la convocation ,

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Tatacoranno